

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 15 avril 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 11/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 5	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Stéphane DIET, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Nadine BEUFILS par Chrystel VALLY, Laure LAMETH par Jean-Luc GOAREGUER
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusés : Absents : Secrétaire de séance : Chrystel VALLY

Objet : Vote du compte de gestion 2021 budget commune - 2022_DE_009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GOAREGUER Jean-Luc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/ 04/ 2022 et publié ou notifié le 15/ 04/ 2022
--

